

Tutorat étudiants M2 MEEF contractuels alternants

Webinaire

Lundi 9 octobre 2023
15h30 - 16h30

Objectifs du webinar

- **Le master MEEF** : quelle organisation, quels attendus?
- **Les M2 contractuels alternants** : spécificités du public
- **Une articulation INSPE / tuteur terrain / EPLE** au service de la professionnalisation
- **Être tuteur** d'un étudiant contractuel alternant

Présentation du master MEEF

Des étudiants contractuels alternants inscrits en M2 MEEF

Inscrits en master MEEF passeront le concours en fin de M2	M1 étudiants *
	<i>Stages massés d'observation et de pratique accompagnée (6 semaines)</i>
	M2 étudiants contractuels à tiers temps et AED (assistant d'éducation) en préprofessionnalisation *
	<i>Stage filé en responsabilité (12 semaines) Tutorat mixte / Sous contrat (en classe lundi, mardi et mercredi matin **)</i>
	M2 étudiants en immersion professionnelle *
	<i>Stage filé de pratique accompagnée (12 semaines) Tutorat mixte / Sous Convention de septembre à juin donnant lieu à gratification (en classe lundi, mardi et mercredi matin **)</i>

En formation à l'INSPÉ	Fonctionnaires-stagiaires à mi-temps *** (lauréats d'un concours de la session 2023 et titulaires d'un autre master que le master MEEF)	
	Inscrits en diplôme inter universitaire (DIU)	Parcours d'adaptation <i>Stage filé en responsabilité jeudi et vendredi pour le 1^{er} degré lundi, mardi, mercredi pour le 2^{es} degré</i>
	Fonctionnaires-stagiaires à temps plein *** (lauréats d'un concours de la session 2023 et titulaires d'un master MEEF)	
	Parcours d'approfondissement ou de consolidation (10 à 20 jours de formation) <i>Stage en responsabilité sur l'année</i>	
	Psychologues de l'Éducation nationale stagiaires à temps plein (lauréats d'un concours de la session 2023)	
	(8 à 12 jours de formation) <i>Stage en responsabilité sur l'année</i>	

* Les stages de M1, de M2 alternant et en immersion doivent faire l'objet d'une CONVENTION de stage établie entre l'étudiant, l'université et l'académie. Pour l'établir, il est indispensable que les étudiants soient inscrits administrativement dans leur université de rattachement. Les modalités de conventionnement seront précisées dès la rentrée et les services de scolarité de sites ainsi que les responsables de parcours sont les interlocuteurs sur la mise en stage.

** Modalités de stage spécifiques pour les parcours documentation, éducation physique et sportive et conseiller principal d'éducation

*** Arrêté du 4 février 2022 modifiant l'arrêté du 18 juin 2014 fixant les modalités de formation initiale de certains personnels enseignants et d'éducation de l'enseignement public stagiaires / NOR : MENH2138986A)

• Stage massé : tous les jours de la semaine dans une école ou en établissement pendant une période déterminée

• Stage filé : présence deux ou trois jours par semaine dans une école ou un établissement, le reste de la semaine en formation

Cadre réglementaire de référence

[Le référentiel de compétences des métiers du professorat et de l'éducation \(arrêté du 1er juillet 2013\)](#)

Il fonde la construction de la formation et des outils de suivi des professeurs et CPE stagiaires.

[Le référentiel de formation "former aux métiers du professorat et de l'éducation" \(annexé à l'arrêté du 28 mai 2019\)](#)

[Le cadre national des formations dispensées au sein des masters MEEF \(arrêté du 24 juillet 2020\)](#)

Le contenu du master « MEEF » prend appui sur le référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation.

Webinaire Tutorat étudiant contractuel alternant

Le **master MEEF** est le master dédié à la formation aux métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation.

L'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation (INSPÉ) de Bretagne est une composante de l'Université de Bretagne Occidentale (UBO). Le master MEEF est dispensé en partenariat avec les autres universités bretonnes : UniR, Rennes 2 et l'UBS, selon la discipline et le lieu de formation.



Les étudiants du second degré sont formés sur les sites de Brest, Lorient ou Rennes selon la discipline et / ou le lieu d'affectation en EPLE.

Mention 2nd degré - Parcours disciplinaires

Intitulé d'UE	Volume horaire		ECTS				Commentaires
	M1	M2	S7	S8	S9	S10	
UE1 * Conception et pilotage d'un enseignement inclusif UE1.1, UE1.2, UE1.3, UE1.4	319	195	16	14	13	11	Déclinée par parcours UFR/INSPÉ
UE2 Communauté éducative	70	36	5	0	5	0	Culture commune et défis du métier
UE3 Recherche	50	30	4	8	0	8	Méthodologie de la recherche
UE4 Pratique réflexive	56	20	5	6	12	11	Tronc commun et décliné dans les parcours UE non compensable
UE5 Langue	24	0	0	2	0	0	Certification possible UE non compensable
Totaux	519	281	30	30	30	30	

* 50 heures en plus pour les parcours bi-disciplinaires

Les maquettes de formation par parcours

<http://www.inspe-bretagne.fr/l-offre-de-formation/metiers-de-l-enseignement-de-l-education-et-de-la-formation-second-degre>



The screenshot shows the website header for INSPE Bretagne. The logo on the left consists of a stylized 'INSPE' with a colorful arc above it, followed by the text 'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation Bretagne'. On the right, there is a search icon and social media icons for YouTube, Twitter, and Instagram. Below the header is a navigation menu with the following items: 'VOUS ÊTES', 'FORMATION' (highlighted with a yellow underline), 'INSPÉ DE BRETAGNE', 'INTERNATIONAL', 'RECHERCHE ET INNOVATION', and 'ACTUALITÉS & ÉV'. A breadcrumb trail below the menu reads: 'Accueil > Formation > Nos formations > Master MEEF 2nd degré'. The main heading of the page is 'MASTER MEEF 2ND DEGRÉ' in bold, followed by 'PROFESSEUR DES COLLÈGES ET DES LYCÉES' in bold. The introductory text below reads: 'Le master MEEF - métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation - mention 2nd degré, est une formation initiale qui prépare au métier de professeur des collèges et lycées. Il vise à la fois l'acquisition des savoirs et compétences nécessaires à l'enseignement face à un public du second degré et une connaissance approfondie du cadre institutionnel dans lequel s'exercent les missions des professeurs. Les enseignements proposés s'inscrivent dans le cadre national des formations dispensées au sein des masters MEEF (Arrêté du 24 juillet 2020) et prennent appui sur le référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation, intitulé : « Former aux métiers du professorat et de l'éducation au 21^e siècle » (28 mai 2019).

Mention encadrement éducatif - Parcours conseiller principal d'éducation

Intitulé d'UE	Volume horaire		ECTS				Commentaires
	M1	M2	S7	S8	S9	S10	
UE0 Politique éducative	125	66	7	5	6	3	Déclinée par parcours UFR/INSPÉ
UE1 Parcours de formation des élèves	139	63	6	6	8	3	Décliné par parcours UFR/INSPÉ
UE2 Communauté éducative	133	66	6	6	6	2	Culture commune et défis du métier
UE3 Recherche	50	30	6	6	0	12	Méthodologie de la recherche
UE4 Pratique réflexive	52	52	5	5	10	10	Tronc commun et décliné dans les parcours UE non compensable
UE5 Langue	24	0	0	2	0	0	Certification possible UE non compensable
Totaux	523	277	30	30	30	30	

Parcours de l'étudiant contractuel alternant

L'alternance au coeur du projet de formation

M : Master

S : Semestre

examen
1^{er} semestre

examen
2nd semestre

examen
3^{ème} semestre

examen
4^{ème} semestre

M1

S7

M1

S8

M2

S9

M2

S10

Stages massés (6 semaines) :
observation et pratique
accompagnée

- M2 étudiants en immersion professionnelle : stage filé de pratique accompagnée (12 semaines)
- M2 étudiants contractuels à tiers temps : stage filé en responsabilité (12 semaines)

JUIN ▶ Epreuves d'admission

AVRIL ▶ Epreuves d'admissibilité

Focus sur l'alternance en responsabilité

PLC ou PLP	EPS	CPE
6 heures	6 heures et un forfait de 24 heures supplémentaires	12 heures

- Formation à l'INSPÉ le jeudi et vendredi

Être tuteur terrain d'un étudiant contractuel alternant

Tutorat terrain

Le tuteur terrain est désigné **conjointement** par le chef d'établissement et les corps d'inspection

Le **coordonnateurs et coordonnatrices de parcours**, à l'INSPÉ, sont également en lien avec les tuteurs terrain.

La clé de voûte de l'accompagnement est le **tutorat mixte** (tuteur INSPÉ / tuteur terrain).

- Visite du tuteur INSPÉ au semestre 9 et au semestre 10

Outils de suivi

Les outils de suivi sont issus du référentiel national de formation. Ils sont disponibles sur le site INSPE

<https://www.inspe-bretagne.fr/vous-etes-enseignant>

Formation professionnelle continue

Outils du tutorat 2023-2024

- @ L'écrit réflexif

- Fiche d'auto-positionnement M2 PE

@ version .odt

@ version .docx

- Fiche d'auto-positionnement M2 PLC

@ version .odt

@ version .docx

- Fiche d'auto-positionnement M2 PLC-documentation

@ version .odt

@ version .docx

Formation en M2 MEEF

L'accompagnement doit permettre à l'étudiant contractuel alternant d'opérer une analyse réflexive sur les compétences développées dans le cadre de l'alternance (stage et formation)

Le tuteur terrain

- accompagne l'étudiant durant l'année scolaire
- participe à sa formation (aider l'étudiant à identifier ses points forts et ses marges de progrès)
- assure au minimum 3 visites et 3 entretiens formalisés

Des modalités d'accompagnement de l'étudiant contractuel alternant

- Un travail de conception croisé
- Des observations de situations professionnelles du tuteur dans la classe du stagiaire
- Des observations de situations professionnelles du stagiaire dans la classe du tuteur
- Des temps d'analyse de situation
- Une aide à la compréhension du fonctionnement de l'EPL

Un niveau de maîtrise des compétences en fin de master MEEF

Niveau 0 (appelé « Niveau Seuil » à l'INSPÉ de Bretagne) : ne possède pas les rudiments des compétences visées : n'est pas capable de définir le cadre d'action qui est le sien ou d'adapter son comportement à ce cadre ; les savoir-être sont inadéquats ; les savoirs ou savoir-faire sont insuffisants pour exercer correctement le métier.

Niveau 1 : applique le cadre qui lui est fixé pour exercer les compétences visées mais n'est pas en mesure d'opérer, de manière intentionnelle et récurrente, des choix pertinents dans les situations professionnelles rencontrées. Il en appréhende les principaux éléments mais il a besoin de soutien ou de conseil pour construire son enseignement ou ajuster son comportement de manière autonome et responsable.

Niveau 2 : maîtrise suffisamment les bases des compétences visées pour agir de façon autonome, anticiper et faire les choix professionnels appropriés. La pertinence de son travail est repérée dans la plupart des situations qu'il rencontre, ainsi que sa déontologie et sa capacité à s'auto-évaluer pour améliorer sa pratique.

Niveau 3 : exerce les compétences visées de manière combinée avec efficacité sur la durée. Il opère les choix pertinents et les met en œuvre de manière efficace et adaptée à la situation professionnelle rencontrée, y compris une situation imprévisible.

Niveau 4 : démontre la capacité à mobiliser les compétences visées de manière inter-reliée pour appréhender et gérer un contexte professionnel complexe, à faire preuve d'ingéniosité pédagogique pour faire évoluer le cadre dans le respect des principes éthiques.

Un niveau de maîtrise des compétences en fin de master MEEF

Niveau 0 (appelé « Niveau Seuil » à l'INSPÉ de Bretagne) : ne possède pas les rudiments des compétences visées : n'est pas capable de définir le cadre d'action qui est le sien ou d'adapter son comportement à ce cadre ; les savoir-être sont inadéquats ; les savoirs ou savoir-faire sont insuffisants pour exercer correctement le métier.

Niveau 1 : applique le cadre qui lui est fixé pour exercer les compétences visées mais n'est pas en mesure d'opérer, de manière intentionnelle et récurrente, des choix pertinents dans les situations professionnelles rencontrées. Il en appréhende les principaux éléments mais il a besoin de soutien ou de conseil pour construire son enseignement ou ajuster son comportement de manière autonome et responsable.

Niveau 2 : maîtrise suffisamment les bases des compétences visées pour agir de façon autonome, anticiper et faire les choix professionnels appropriés. La pertinence de son travail est repérée dans la plupart des situations qu'il rencontre, ainsi que sa déontologie et sa capacité à s'auto-évaluer pour améliorer sa pratique.

Niveau 3 : exerce les compétences visées de manière combinée avec efficacité sur la durée. Il opère les choix pertinents et les met en œuvre de manière efficace et adaptée à la situation professionnelle rencontrée, y compris une situation imprévisible.

Niveau 4 : démontre la capacité à mobiliser les compétences visées de manière inter-reliée pour appréhender et gérer un contexte professionnel complexe, à faire preuve d'ingéniosité pédagogique pour faire évoluer le cadre dans le respect des principes éthiques.

Rémunération du tuteur terrain

Rémunération annuelle versée après service fait en fin d'année scolaire par la DPE (800 € bruts).

- **A noter** : une journée de formation est programmée **le lundi 13 novembre 2023 (site INSPE de Rennes)**

Étudiant contractuel alternant

- *Rémunération mensuelle brute de 896 €.*
- *Prise en charge partielle par l'employeur des titres d'abonnement correspondant aux déplacements domicile / travail (cumulable sous conditions avec le forfait mobilités durables depuis le 01/09/22)*
- *Forfait mobilités durables (cumulable sous conditions avec prise en charge partielle du titre d'abonnement par l'employeur depuis le 01/09/22)*
- *Versement, de septembre à juin, de l'indemnité forfaitaire de formation (IFF) de 700 € annuels soit 70€/ mois*

Concours de recrutement des enseignants du second degré et CPE

Concours de recrutement des enseignants du second degré et CPE

La réforme de la formation initiale induit un recrutement au niveau master (inscription en master 2 MEEF dans l'année en cours) pour les concours externes.

Les épreuves ont été modifiées lors de la session 2022 (arrêté du 25 janvier 2021).

Tous les programmes et descriptifs des épreuves sont consultables en ligne :

<https://www.devenirenseignant.gouv.fr/cid157430/les-epreuves-des-concours-recrutement-enseignants-second-degre.html>